

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **16 août 2021 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**21-08-220**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- Rayer le point : 13.8 – Invitation – Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

ADOPTÉE

**21-08-221**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021.

ADOPTÉE

**21-08-222**

**Adoption du règlement no 2021-395 modifiant le règlement no 2019-345 sur la gestion contractuelle et sur les mesures visant à assurer la transparence en matière de contrats municipaux**

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 juillet 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement no 2021-395 modifiant le règlement no 2019-345 sur la gestion contractuelle et sur les mesures visant à assurer la transparence en matière de contrats municipaux déposé le 12 juillet 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 12 juillet 2021 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2021-395 modifiant le règlement no 2019-345 sur la gestion contractuelle et sur les mesures visant à assurer la transparence en matière de contrats municipaux.*

ADOPTÉE

21-08-223

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 13 juillet 2021 au 15 août 2021 680 225,49 \$  
- nos M2342 à M2361 & A50714 à A50743

**Dépôt salaires :**

- périodes 2021-27 à 2021-31

ADOPTÉE

21-08-224

**Approbation des comptes**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 16 août 2021 368 825,81 \$  
- nos S10173 à S10210 & A50744 à 50812

ADOPTÉE

21-08-225

**Embauche – Pompier**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de monsieur Xavier Beaulieu, au poste de pompier à temps partiel, au sein du service de sécurité et incendie de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche des nouveaux pompiers soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

21-08-226

**Adoption – Politique sur la santé et sécurité au travail**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter la politique sur la santé et sécurité au travail visant l'ensemble des salariés à l'emploi de la Ville, telle que déposée en séance.

ADOPTÉE

21-08-227

**Adoption – Programme de prévention en santé et sécurité au travail**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d’adopter le programme de prévention en santé et sécurité au visant l’ensemble des salariés à l’emploi de la Ville, telle que déposée en séance.

ADOPTÉE

21-08-228

**Demande de semaine réduite de travail – Employé au service des loisirs**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d’accepter la demande de réduction de 5 à 4 jours par semaine de monsieur Jocelyn Sévigny, employé au service des loisirs.

ADOPTÉE

21-08-229

**Démission - Pompier**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Mathieu Allard, en date du 1<sup>er</sup> mai 2021, du service de sécurité incendie de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

21-08-230

**Service de gestion des animaux - Offre de la Société protectrice des animaux d’Arthabaska**

ATTENDU l’offre de service de la Société protectrice des animaux d’Arthabaska pour la gestion des animaux de compagnie;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d’octroyer le contrat de gestion des animaux d’une durée de 3 ans au coût suivant :

<b><u>Année</u></b>	<b><u>Coût /habitant</u></b>	<b><u>Population</u></b>	<b><u>Coût (approximatif, avant taxes)</u></b>
2021	2.12 \$	6 356	13 474,72 \$
2022	2.16 \$	6 425 (estimation)	13 878,00 \$
2023	2.20 \$	6 500 (estimation)	14 300,00 \$

ET D’AUTORISER le greffier à signer l’entente à intervenir entre la Ville et la SPA d’Arthabaska;

QUE cette dépense soit financée à même les revenus de taxes supplémentaires;

QUE cette dépense soit pourvue aux budgets des années 2022 et 2023.

ADOPTÉE

21-08-231

**Adoption du règlement no 2021-396 relatif aux infractions générales et autres mesures applicables par la Sureté du Québec et l’autorité compétente**

ATTENDU l’avis de motion donné le 12 juillet 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement no 2021-396 relatif aux infractions générales et autres mesures applicables par la Sureté du Québec et l’autorité compétente déposé le 12 juillet 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 12 juillet 2021 en séance ordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le no 2021-396 relatif aux infractions générales et autres mesures applicables par la Sureté du Québec et l'autorité compétente.

ADOPTÉE

21-08-232

**Modification du Règlement no 2021-389 décrétant un emprunt de 482 000 \$ et une dépense de 512 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud Phase II**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le *Règlement no 2021-389 décrétant un emprunt de 482 000 \$ et une dépense de 512 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud Phase II* en raison d'une dépense réelle de 525 000 \$ ;

ATTENDU QUE la ville de Princeville a décrété, par le biais du numéro 2021-389, une dépense de 482 000 \$ et un emprunt de 482 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud Phase II;

ATTENDU la résolution 21-07-203 augmentant la dépense à 512 000 \$;

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Laurier Chagnon et résolu unanimement :

QUE le titre du règlement no 2021-389 est remplacé par le suivant « *Règlement no 2021-389 décrétant un emprunt de 482 000 \$ et une dépense de 525 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud Phase II* » ;

QUE l'article 2 du règlement numéro 2021-389 soit remplacé par le suivant :

« *Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 525 000 \$ aux fins du présent règlement.* »

QUE l'article 3 du règlement numéro 2021-389 soit remplacé par le suivant :

« *Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 482 000 \$ sur une période de 20 ans et affecter la somme de 43 000 \$ provenant du fonds général.* »

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

21-08-233

**Approbation de coûts excédentaires – Surveillance des travaux de prolongement de la rue Jérémie Pacaud Phase II (AO21-VM-01)**

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 17 mai 2021 en vertu de la résolution 21-05-150 de ce conseil;

ATTENDU la résolution 21-05-151 visant à obtenir des services en ingénierie et des services en surveillance de chantier;

ATTENDU le relevé d'honoraires daté du 2 juillet 2021 dans le projet mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D'approuver les coûts excédentaires au projet de surveillance des travaux de prolongement de la rue Jérémie Pacaud Phase II (AO21-VM-01) de 27 925,62 \$.

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 4 810,02 \$, plus les taxes applicables, à Services Exp inc. pour la note d'honoraires datée du 2 juillet 2021 pour les travaux susmentionnés;

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2021-389 décrétant un emprunt de 482 000 \$ et une dépense de 525 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud Phase II.*

ADOPTÉE

21-08-234

**Autorisation de paiement et approbation d'une directive de changement – Décompte progressif no.2 du prolongement de la rue Jérémie Pacaud Phase II (AO21-VM-01)**

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 17 mai 2021 en vertu de la résolution 21-05-150 de ce conseil;

ATTENDU la directive de changement DCT-C4 au montant de 12 199,41 \$ avant taxes datée du 30 juillet 2021;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

DE RATIFIER l'acceptation par le directeur général la directive de changement DCT-C4;

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de 45 400,62 \$ à Construction Lemay inc. pour le décompte progressif no 2 aux travaux susmentionnés.

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2021-389 décrétant un emprunt de 482 000 \$ et une dépense de 525 000 \$ pour des travaux de nouvelles infrastructures pour le prolongement de la rue Jérémie-Pacaud Phase II.*

ADOPTÉE

21-08-235

**Adhésion – Entente UMQ et Énergir 2019-2027**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et

la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Il est proposé par le conseiller Claude Côté et unanimement résolu :

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

ADOPTÉE

21-08-236

**Dérogation mineure – 51 3<sup>e</sup> Rang (Sylvain Trépanier et Annie Hémond)**

ATTENDU QU'UN permis de construction a été délivré le 11 avril 2013 pour la construction d'un bâtiment accessoire de 30' x 36' ainsi qu'un abri appuyé sur des poteaux sur le côté gauche ;

ATTENDU QUE ceux-ci furent construits avec une marge de recul avant de 9,55 mètres et pour l'abri, une marge de recul latérale de zéro ;

ATTENDU QU'IL n'y a pas de bâtiment voisin à proximité et que cette propriété est située en zone agricole;

ATTENDU la recommandation positive par le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron et il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 51, 3<sup>e</sup> rang la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Sylvain Trépanier et par madame Annie Hémond afin de régulariser l'implantation du bâtiment accessoire existant et l'abri annexe en permettant une marge de recul avant de 9,55 mètres au lieu de 12,0 mètres et une marge de recul latérale de zéro au lieu de 0,60 mètre pour l'abri annexe au bâtiment accessoire, ce qui représente une dérogation de 2,45 mètres pour la marge de recul avant et 0,60 mètre pour la marge de recul latérale, le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-08-237

**Dérogation mineure – 231, 8<sup>e</sup> Rang Ouest (Michael Gagnard et Véronique Fortier)**

ATTENDU QU'UN permis de construction a été délivré le 30 mai 2000 pour la construction d'une nouvelle résidence ;

ATTENDU QUE le 30 juin 2000, la parcelle de terrain possédant les droits acquis a été détaché de la propriété ;

ATTENDU QUE suite à ce morcellement, la marge de recul arrière a été localisée à 7,0 mètres ;

ATTENDU QU'IL n'y a pas de bâtiment résidentiel voisin à proximité et que cette propriété est située en zone agricole;

ATTENDU la recommandation positive par le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier, et il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 231, 8<sup>e</sup> Rang Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Michael Gagnard et par madame Véronique Fortier afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant en permettant une marge de recul arrière de 7,0 mètres au lieu de 9,0 mètres ce qui représente une dérogation de 2,0 mètres pour la marge de recul arrière par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-08-238

**Demande de subvention – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE la ville de Princeville autorise la présentation du projet de conversion de la piste de BMX en pumtrack asphaltée au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Princeville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Ville de Princeville désigne monsieur Étienne Couture, directeur du service des loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

21-08-239

**Demande de gratuité de salle – La troupe Quapla**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Pierre-Prince de 13h00 à 16h30 les samedis 18 et 25 septembre, les samedis 2 et 9 octobre et le 4 novembre pour des répétitions et l'assemblage des décors ainsi que les journées entières des 5 et 6 novembre pour les représentations.

ADOPTÉE

**Aide financière – Journée forestière** - rejeté

21-08-240

**Aide financière – Marché de Noël**

ATTENDU l'offre de visibilité offerte par la MRC de L'Érable dans le cadre de la tenue du Marché de Noël 2021;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 000 \$ à la MRC de L'Érable dans le cadre de la tenue du Marché de Noël 2021.

ADOPTÉE

21-08-241

**Gratuité de salle – Albatros Bois-Francs / Érable**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Alphonse Desjardins à l'organisme Albatros Bois-Francs / Érable les mardis soir du 14 septembre au 30 novembre 2021 pour la tenue d'activités de formation des bénévoles de leur organisme.

ADOPTÉE

21-08-242

**Publicité – Feuillet paroissial**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'acheter de l'espace publicitaire dans le feuillet paroissial pendant un an au coût de 260 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

21-08-243

**Publicité Chevaliers de Colomb**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'acheter une page d'espace publicitaire dans le programme 2021-2022 au coût de 100 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

21-08-244

**Demande d'aide financière et de gratuité de salle – Filles d'Isabelle vierge du sourire 992 Princeville**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Jacques Therrien aux Filles d'Isabelle vierge du sourire 992 Princeville le 7 septembre 2021 et de verser un don de 150 \$;

ADOPTÉE



21-08-245

**Demande d'aide financière - Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable et Daisy Guillemette**

ATTENDU l'offre de visibilité dans le cadre de la levée de fond organisée par madame Daisy Guillemette en collaboration avec le Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 150 \$ au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

21-08-246

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire